

FICHE DE SÉCURITÉ MARSIMIK

Section 1 : Identification du mélange et de la société

1.1 Identification du produit

Nom du mélange : **MARSIMIK**
Type de produit : ZC – Formulation mixte CS et SC
Code du produit : n'est pas applicable
Numéro d'enregistrement REACH : non applicable
UFI: 05GE-C14G-UC0N-6X4U

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations conseillée : Agriculture
Catégorie du produit PC27 : Produits phytopharmaceutiques
Emploi de la substance / de la préparation : Produits chimiques agricoles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMI AGRO France
251 rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris
France
Tel.: 01 53 67 68 53
Fax: 01 53 67 68 41
Email: celine.barthet@sumiagro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoisons: Paris 01 40 05 48 48,

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classement du mélange

2.1.1 Classement selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
STOT RE 2 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



Danger pour la santé (GHS08) - Point d'exclamation (GHS07) - Environnement (GHS09)

Mention d'avertissement : Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Mésotrione

Mentions de danger

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P308+P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

P391

Recueillir le produit répandu.

Indications complémentaires:

SP1

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH208

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Non applicable

vPvB:

Non applicable

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers:

No CAS Désignation		
CAS: 104206-82-8 Numéro index: 609-064-00-X	mésotrione  Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373;  Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	12,9%
CAS: 10043-52-4 EINECS: 233-140-8 Numéro index: 017-013-00-2 Reg.nr.: 01-2119494219-28-xxxx	chlorure de calcium  Eye Irrit. 2, H319	≥2,5-<10%
CAS: 81777-89-1 Numéro CE: 617-258-0 Numéro index: 613-340-00-5	clomazone (ISO)  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332 ATE: LD50 oral: 768 mg/kg	6,9%

CAS: 7631-99-4 EINECS: 231-554-3 Reg.nr.: 01-2119488221-41	nitrate de sodium, d'une teneur en azote, à l'état sec, supérieure à 16,3%	≥2,5-<10%
	 Ox. Sol. 2, H272;  Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485924-24-xxxx	acide orthophosphorique	<2,5%
	 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: $C \geq 25 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $10 \% \leq C < 25 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $10 \% \leq C < 25 \%$	
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6 Reg.nr.: 01-2120761540-60-xxxx	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	<0,05%
	 Eye Dam. 1, H318;  Aquatic Acute 1, H400;  Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: $C \geq 0,05 \%$	

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Section 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation : Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

Après ingestion :

Rincer la bouche sans avaler, ne pas faire vomir.
Envoyer immédiatement chercher un médecin

Indications destinées au médecin : Une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin ou un centre antipoison.
Traitement symptomatique.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Eviter les jets d'eau directs.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxydes de carbone (CO_x)

Oxydes d'azote (NO_x)

Anhydride sulfureux (SO₂)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications

Rafrâchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

Veiller à une aération suffisante

Mettre les personnes en sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir avec un équipement approprié en évitant qu'il n'atteigne les égouts ou ne pénètre dans le sol.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Porter équipement de protection individuelle (EPI)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Manipulation : Eviter le contact direct avec le produit; au travail ne pas manger, ni boire, ni fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Stocker dans un lieu bien aéré, à l'abri de la chaleur et de la lumière directe.

Tenir hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux domestiques, séparés des aliments, des aliments pour animaux ou de l'eau potable.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

Ne pas stocker avec les aliments

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Conserver entre 5 et 30 °C

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Classe de stockage : 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agriculture

À utiliser uniquement pour les usages homologués dans l'étiquette

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
CAS: 7664-38-2 acide orthophosphorique	
VME	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ , 0,5 ppm Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm

DNEL		
CAS: 10043-52-4 chlorure de calcium		
Inhalatoire	DNEL court terme	13 mg/m ³ (travailleurs) 6,6 mg/m ³ (consommateurs)
	DNEL long terme	6,6 mg/m ³ (travailleurs)

		3,3 mg/m ³ (consommateurs)
CAS: 7631-99-4 nitrate de sodium, d'une teneur en azote, à l'état sec, supérieure a 16,3 pour cent		
Oral	DNEL long terme	12,5 mg/kg bw/day (consommateurs)
Dermique	DNEL long terme	20,8 mg/kg bw/day (travailleurs)
Inhalatoire	DNEL long terme	12,5 mg/kg bw/day (consommateurs)
		36,7 mg/m ³ (travailleurs)
		10,9 mg/m ³ (consommateurs)
CAS: 7664-38-2 acide orthophosphorique		
Inhalatoire	DNEL court terme	2 mg/m ³ (travailleurs)
	DNEL long terme	DNEL long terme 1 mg/m ³ (travailleurs)
		0,73 mg/m ³ (consommateurs)
PNEC		
CAS: 7631-99-4 nitrate de sodium, d'une teneur en azote, à l'état sec, supérieure a 16,3 pour cent		
PNEC		18 mg/L (station d'épuration)
		4,5 mg/L (rejets intermittents)
		0,045 mg/L (eau marine)
		0,45 mg/L (eau)

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Garantir une aération adéquate.

Les bassins de lavage oculaire d'urgence doivent être disponibles dans l'aire de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Protection respiratoire : Utiliser un masque de protection (filtre A2-P3)

Protection des mains :



Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes, conformes à la Norme Européenne EN 374

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Caoutchouc nitrile.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection.

Protection du corps :

Porter des vêtements de protection pendant les phases de mélange, de chargement, d'application et de rentrée.

Bottes de sécurité conformes à la Norme Européenne EN 345.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur :	beige
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	non déterminé
Inflammabilité :	Non applicable car le produit est liquide

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair :	Ininflammable jusqu'à ébullition
Température d'auto-inflammation :	570 °C
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH :	Non déterminé.
Viscosité :	
Viscosité cinématique :	Non déterminé.
dynamique :	Non déterminé.

Solubilité

l'eau :	miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité :	1,15 g/cm ³
Densité relative.	1,15
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	Liquide homogène

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation :	Non déterminé.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Modification d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes :	Le produit n'est pas considéré comme oxydant.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles :	néant
Gaz inflammables :	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

Section 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Si manipulé correctement, le produit n'est pas réactif.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures extrêmes.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SO_x)

Oxydes nitriques (NO_x)

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
CAS: 104206-82-8 mésotrione		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	mg/L (rat) > 4.75 mg/l
CAS: 10043-52-4 chlorure de calcium		
Oral	LD50	2.301 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (lapin)
CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)		
Oral	LD50	768 mg/kg (ATE) 1.369 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	4,85 mg/L (rat)
CAS: 7631-99-4 nitrate de sodium, d'une teneur en azote, a l'etat sec, superieure a 16,3 pour cent		
Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rat)
CAS: 68512-34-5 Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated		
Oral	LD50	<10.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	>480 mg/L (rat)
CAS: 7664-38-2 acide orthophosphorique		
Oral	LD50	2.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
NOEL (no observable effect level)		
CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)		
Oral	NOAEL	13,3 mg/kg bw/d (chien) (12 m) 138 mg/kg bw/d (rat) (90 d)
	NOAEL (2y)	41 mg/kg bw/d (rat) aucun potentiel cancérogène

Dermique	NOAEL	1.000 mg/kg bw/d (rat) (28 d)
de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Corrosion / Irritation de la peau - Test		
CAS: 104206-82-8 mesotrione		
Effet d'irritation de la peau	Irritation de la peau	(lapin) Pas irritant
CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)		
Effet d'irritation de la peau	Irritation de la peau	(lapin) pas irritant
CAS: 68512-34-5 Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated		
Effet d'irritation de la peau	Irritation de la peau	(lapin) pas irritant
des yeux :		
Provoque une sévère irritation des yeux		
Irritation / Lésions Oculaires - Test		
CAS: 104206-82-8 mésotrione		
Effet d'irritation des yeux	Irritation oculaire	(lapin) légèrement irritant
CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)		
Effet d'irritation des yeux	Irritation oculaire	(lapin) pas irritant
CAS: 68512-34-5 Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated		
Effet irritation des yeux	Irritation oculaire	(lapin) Irritante
Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Sensibilisation - Test		
CAS: 68512-34-5 Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated		
Sensibilisation	(guinea pig) Non sensibilisante	

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires :

Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) : Pas d'information disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et tératogène)		
CAS: 68512-34-5 Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated		
Oral	Mutagenicité	(batteri) (OECD 471 Bacterial Reverse Mutation Test) Negativo

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :	
EC50 (48h)	500 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)
ErC50	76,85 mg/l (algae Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) 0,05273 mg/l (lemna gibba) (OECD 221)

CAS: 104206-82-8 mesotrione	
LC50 (96h)	>120 mg/L (oncorhynchus mykiss)
EC50 (48h)	900 mg/L (Daphnia magna)
ErC50 (72h)	0,87 mg/L (algae Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC	0,18 mg/L (algae Pseudokirchneriella subcapitata) (72 h - NOErC) 0,008 mg/L (lemna gibba) (14 d)

CAS: 10043-52-4 chlorure de calcium	
EC50 (72h)	> 4.000 mg/L (algae Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50 (96h) EC50 (48h)	4.630 mg/L (pimephales promelas)
2.400 mg/L	(Daphnia magna) (OECD 202)

CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)	
LC50	(96h) 15,5 mg/L (oncorhynchus mykiss)
EC50 (48h)	12,7 mg/L (Daphnia magna)
EC50	>185 mg/L (algae) (Navicula pelliculosa - 120 h - ErC50) >34 mg/L (lemna gibba) (14 d - ErC50)

CAS: 7631-99-4 nitrate de sodium, d'une teneur en azote, a l'etat sec, superieure a 16,3 %	
LC50 (96h)	6.000 mg/L (pesci)
EC50 (48h)	8.600 mg/L (Daphnia magna)

CAS: 68512-34-5 Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated	
LC50 (96h)	615 mg/L (pimephales promelas)
EC50 (48h)	5,4 mg/L (Crassostrea gigas)

CAS: 7664-38-2 acide orthophosphorique	
LC50 (96h)	>100 mg/L (algae)
	75,1 mg/L (pesci) (OECD 203)
EC50 (48h)	>100 mg/L (Daphnia magna)

Toxicité environnementale :		
CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)		
Oral	EC 50	2.510 mg/kg (Colinus virginianus)
	LD 50	>85,29 µg/bee (abeille (Apis mellifera))

Dermique	LD 50	>100 µg/bee (abeille (Apis mellifera))
----------	-------	--

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation	
CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	2,54 (Coefficient de partage: n-octanol/eau) (23°C)
CAS: 68512-34-5 Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	≤3,45

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Aucun composant remplit les critères de classification.

vPvB : Aucun composant remplit les critères de classification.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarque : toxique pour les organismes aquatiques

Décomposition dans l'environnement DT50 (substance active):	
CAS: 104206-82-8 mésotrione	
DT 50	6-105 days (sol) Non persistente >30 days (eau) 25°C - persistant
CAS: 81777-89-1 clomazone (ISO)	
DT 50	89 days (sol) modérée à persistante 52,5 days (eau) dégradation lente

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

13.1.1 Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Section 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR/RID/ADN

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (mésotrione)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (mesotrione), MARINE POLLUTANT

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (mésotrione)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

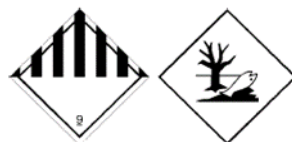
ADR/RID/ADN



Classe
Étiquette

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
9

IMDG, IATA



Classe

9 Matières et objets dangereux divers.

Label

9

14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient des matières dangereuses pour l'environnement : mésotrione

Polluant marin : Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR/RID/ADN) : Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (IATA) : Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

Indice Kemler :	90
No EMS :	F-A,S-F
Stowage Category	A

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E
Remarques :	Transport en Quantités Limitées dans des emballages admis

IMDG

Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MESOTRIONE), 9, III

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ICPE : 4510

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Non applicable

Catégorie SEVESO : E1 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas : 100 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut : 200 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Section 16 : Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant:

https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosivesprecursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

H319 - H361d - H373 - H410 : méthode de calcul

H400 : test sur la formulation

Phrases H des composants

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date de la version précédente: 08.06.2022

Acronymes et abréviations:

EC 50: Effective concentration, 50 percent

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

. Sources.

Document élaboré sur la base des données requises par le règlement CE 1107/2009 (produits phytopharmaceutiques) et conformément au règlement UE 878/2020

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience avec le produit. Son but est de décrire le produit en termes de sécurité et, par conséquent, ils ne visent pas à garantir des propriétés spécifiques des mêmes produits. Les informations contenues sont pertinentes pour le produit en tant que tel, selon ses spécifications. En cas de combinaisons ou de mélanges, assurez-vous que pourrait être mis en évidence tout nouveau danger.

Cette fiche de données de sécurité ne se substitue pas les réglementations locales / nationales actuelles sur le produit de tous les aspects concernant l'environnement, la santé et la sécurité au travail.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Version 1 du 22/03/2023

AMM n° 2220688

Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE) N° 1907/2006, et Règlement (CE) N°453/2010.